



ffgolf®

PROCES-VERBAL

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DES YVELINES DU 30 MARS 2021

Le mardi 30 mars 2021 à 17h00, les associations sportives présentes sur la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, se sont réunies par vidéoconférence Zoom, sur convocation régulière du Président, en Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de l'association dénommée « Comité Départemental de Golf des Yvelines ».

Monsieur Didier COCHETEAU, membre du bureau, es-qualité préside la séance.

Monsieur Rémy MARCHAND, est désigné comme secrétaire de séance par le Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour des présentes assemblées :

Assemblée Générale Extraordinaire

- Présentation des modifications sur les statuts et le règlement intérieur
- Vote des modifications sur les statuts et le règlement intérieur

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective de 2020
- Rapport sur la gestion morale et sportive 2020
- Rapport financier 2020 et projet de budget 2021
- Approbation des comptes de l'exercice clos 2020
- Vote des résolutions
- Questions diverses

Le bureau procède ensuite à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs annexés. Après l'avoir certifiée exacte avec les autres membres du bureau, le Président déclare que 8 membres sont présents ou représentés sur les 61 répertoriés sur la feuille de présence réunissant 87 voix sur les 286 répertoriées sur la feuille de présence.

Le Président rappelle ensuite aux membres du Comité qu'ils ont tous reçu par mail les documents et renseignements nécessaires aux délibérations et que ces derniers sont consultables au bureau du Comité (situé au 2 Avenue du Golf, 78 280 Guyancourt) à savoir :

- Le texte de modification des statuts et du règlement intérieurs
- Justificatifs de l'envoi des convocations
- Les comptes annuels de l'exercice 2020
- La proposition de budget pour l'exercice 2021
- Le rapport moral 2020 et le rapport sportif 2020
- Le rapport financier 2020 et le projet de budget 2021
- Le texte des résolutions proposées



Le Président ouvre ensuite la discussion au cours de laquelle il fournit tous renseignements et explications complémentaires à tout requérant. La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

1) Vote des résolutions :

Assemblée Générale Extraordinaire

Première résolution :

L'Assemblée Générale approuve le 30 mars 2021 la modification des statuts et du règlement intérieur adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Départemental des Yvelines, réunie le 3 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution :

L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 Mars 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective du 12 Novembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

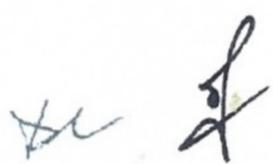
L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport sportif 2020

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier sur les comptes de l'exercice 2020 approuve ce rapport et les dits comptes et donne quitus de leur gestion aux membres du Comité Directeur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.





Cinquième résolution :

Après présentation du budget et des projets liés à l'exercice 2021, l'Assemblée Générale approuve le dit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à 17h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire, après lecture, pour valoir et faire valoir.

Le Président
D.COCHETEAU

Le Secrétaire
R.MARCHARND